



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Immigration et Méditerranée

Question écrite n° 9818

### Texte de la question

M. José Evrard attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur l'action des ONG françaises en Méditerranée. Les nouvelles autorités italiennes ont refusé l'accès à ses ports de l'Aquarius, chargé de candidats, essentiellement d'origine africaine, à l'installation en Europe. Ces candidats sont, selon la communication du moment, tour à tour, immigrés, réfugiés, migrants, demandeurs d'asile, naufragés. La confusion des genres permettant de maximiser la communication et d'engendrer l'apitoiement nécessaire de l'opinion pour ces transferts massifs de populations. L'Aquarius est affrété par les ONG « SOS Méditerranée » et « Médecins sans frontière ». Si elles se définissent non gouvernementales, il n'en demeure pas moins qu'elles sont françaises et que bénéficiant à ce titre de subventions publiques et d'avantages fiscaux, elles sont considérées comme un instrument de la France dans ce qu'il est convenu de nommer « la crise des migrants ». Or leurs actions sont de plus en plus perçues comme des aides directes aux passeurs qui, eux, sont considérés par beaucoup d'états comme criminels. Leurs actions se présentent, en effet, comme un prolongement de celles des passeurs ; elles crédibilisent les offres des passeurs ; elles justifient le prix que les passeurs réclament à tous les candidats à l'immigration vers l'Europe. Il lui demande s'il dispose d'enquêtes sur le comportement des ONG françaises en Méditerranée et d'en porter les résultats à sa connaissance et d'autre part quelles sanctions il compte mettre en œuvre pour que cesse ce trafic d'êtres humains.

### Données clés

**Auteur :** [M. José Evrard](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (3<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9818

**Rubrique :** Étrangers

**Ministère interrogé :** [Intérieur](#)

**Ministère attributaire :** [Intérieur](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 juin 2018](#), page 5482

**Question retirée le :** 18 janvier 2022 (Fin de mandat)